



AVIS DE CONVOCATION PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2021

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE ([règlement 4.4.3](#))
14 MARS 2021 DE 9H00 À 11H00
VIA LA PLATEFORME DE VISIOCONFÉRENCE TEAMS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée spéciale.
2. Assemblée spéciale :
 - a. Municipalisation des chemins;
 - i. Les documents seront disponibles le 7 mars en suivant le lien suivant:
 1. [Documents pour la rencontre.](#)
3. *Vote par formulaire électronique*
 - a. *Vote sur la phase 1 du projet de municipalisation;*
 - b. *Période de votation : du 14 mars au 19 mars 2021.*
4. Varia
 - a. Internet haute vitesse – Bolton-Est.
 - b. Sondage sur la gestion de l'accès au quai.
5. *Fermeture de l'assemblée spéciale.*



**RÉSOLUTION VISANT À PROCÉDER À LA PHASE I
DU PROJET DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS DE L'APBLN
PROPOSITION PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 14 MARS 2021**

Considérant, la présentation du projet à l'assemblée spéciale du 14 mars 2021.

Considérant, le soutien de la Municipalité pour le projet par résolution du Conseil du 1 mars 2021.

Considérant, le projet d'entente de principe avec la Municipalité décrivant le processus préparatoire à la municipalisation.

Considérant, que la première phase consiste essentiellement à identifier les empiétements, à évaluer les coûts de mise aux normes ainsi que les coûts liés aux enjeux légaux.

Considérant, que les frais liés à la première phase seront financés par la Municipalité et feront l'objet d'un règlement d'emprunt qui seront aux frais des membres de l'APBLN par le biais d'une taxe de secteur.

Considérant, qu'une fois l'estimation de coûts et des enjeux légaux connus, un vote final aura lieu avant de procéder effectivement à la municipalisation.

IL EST RÉSOLU,

D'autoriser le conseil d'administration de l'APBLN de procéder à la phase I du projet de municipalisation sur les bases du projet d'entente de principe.